



LA VOLONTÉ PAS TRÈS CLAIRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La fonction publique a lancé en mars 2024 une expérimentation sur la mise en place de la semaine *en* 4 jours. Cela consiste à regrouper

sa semaine de travail sur 4 jours sans modifier le nombre d'heures de travail hebdomadaires. L'un des intérêts est de permettre de limiter le nombre de transports, ce qui est bénéfique pour les agents en limitant la fatigue et la planète en limitant les émissions de CO2.

DE LA SEMAINE EN 4 JOURS À

LA DGAC!



- Le nombre légal d'heures obligatoires n'est pas modifié (1607 heures par an);
- · Cela se fait avec des effectifs constants.
- Volontariat des agents ;
- Réversibilité individuelle ou collective, à tout moment :
- Évaluation des impacts de l'expérimentation sur les individus, sur le collectif de travail, sur la performance du service, en matière d'égalité professionnelle et sur le plan environnemental;
- Expérience limitée à une année au plus (qui se terminera fin septembre 2025).

Les informations pratiques :

- Un jour off par semaine (fixe);
- 20 jours de congés annuels (calcul basé sur une semaine à 4 jours travaillés);
- 2 jours de télétravail maximum par semaine, pour un temps plein (2 jours de présence obligatoire);
- Pause méridienne de 45 minutes minimum ;
- Choix d'un cycle de travail parmi ceux proposés.



Horaires proposés dans le cadre de l'expérimentation



NOVEMBRE 2024



À la DGAC, un seul site participe à l'expérimentation, il s'agit du SIA.

Au lancement au 1er octobre, 20 agents se sont portés volontaires sur une centaine d'agents. Un groupe de suivi a été créé pour évaluer le dispositif. Le SIA est constitué d'agents travaillant en horaires permanents (qui ne peuvent pas participer) et d'agents à horaires administratifs fixes. Cette expérimentation a notamment permis d'évaluer la charge de travail sur les services RH, un gros travail a été nécessaire, notamment pour recalculer les droits à congés et interpréter les textes. Ce qui justifie que l'administration demande un délai de 2 mois en cas de départ, ou de sortie, de l'expérimentation.

Le 1er janvier sera le premier jalon important de l'expérimentation avec la possibilité de la rejoindre ou de la quitter (un moratoire avait été accepté lors de la mise en place).

La direction du SIA a voulu une application la plus flexible possible, dans les limites fixées par la DGAFP, pour rendre cette expérimentation attirante, et le SIA par la même occasion. Le SG, lors d'un point avec la direction du SIA après sa mise en place, n'a pas manifesté la même volonté malheureusement.

Une des flexibilités permises au départ consistait à pouvoir moduler son temps de travail en fonction de la charge de travail, le SG souhaite au contraire que tous les agents respectent leurs horaires chaque jour. Impossible de travailler plus un jour (en restant dans la limite de l'amplitude maximum de 12 heures), et de récupérer ce temps supplémentaire un autre jour. Le SG craindrait que les agents cherchent à cumuler des jours de récupération!

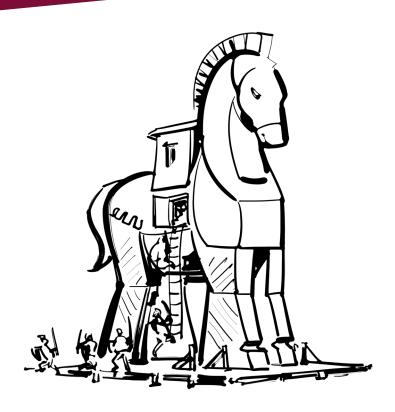
Ce retour en arrière réduit beaucoup l'intérêt de ce dispositif. Ces horaires variables impliquaient le déploiement d'une pointeuse, mais le fait que le SG les refuse la rend donc inutile. Cette pointeuse souhaitée par le SG, dont le déploiement est envisagé au 1er janvier, tracerait les horaires d'embauche/débauche et la pause méridienne, mais bloquerait tout dépassement en dépointant automatiquement en fin de journée si besoin.

Les agents sont déjà incités à tracer leurs horaires, quel est l'intérêt de cette pointeuse, à part fliquer les agents ?



Novembre 2024





Le SNNA-FO s'oppose en tout cas au déploiement de la pointeuse à tous les agents du SIA travaillant aux horaires administratifs. Cela ne concerne que l'expérimentation, et pas tout le SIA.

Que se passera-t-il à la fin de l'expérimentation ?

Nous n'avons pas de visibilité à ce stade. Il n'est pas prévu actuellement de la prolonger. La volonté politique de pérenniser cette semaine en 4 jours ne serait plus aussi présente. Les agents volontaires seront rebasculés dans un des rythmes de travail existants (avec un recalcul de leurs jours de congés et d'ARTT).

Le SNNA-FO suit cette expérimentation avec attention dans le groupe de suivi.

Documents de référence sur l'expérimentation : la note DGAFP de mars 2024 et la note SG d'avril 2024 (disponibles dans notre base de connaissances sur notre site).

